



OGEC BASIN D'ARCACHON
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

MAZARS

61 QUAI DE PALUDATE – 33800 BORDEAUX
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux
Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : 61, rue Henri Regnault – 92400 Courbevoie
Capital social de 8 320 000 euros – RCS Nanterre N° 784 824 153

ASSOCIATION DECLAREE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC DU BASSIN D'ARCACHON relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

Vérifications du rapport moral d'activité et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Vous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Vous n'avez pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.323-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- * l'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la fausseté, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- * prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- * apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- * apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- * apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 19 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes



Jean GUINAUD

Jean GUINAUD



Votre Agence de GUJAN MESTRAS

106 bis Avenue de Lattre de Tassigny - 33470 GUJAN MESTRAS

Tél. 05 56 66 48 22 - gujan-mestras@erecapluriel.fr

OGEC du Bassin d'Arcachon Comptes annuels au 31 août 2023

ANDERNOS . ARCACHON . BAYONNE . BIGANOS . BORDEAUX . GUJAN MESTRAS . LACANAUJ . LA ROCHELLE . LEGE CAP FERRET . LES SABLES D'OLONNE . LUÇON . PARENTIS . PAUILLAC . PESSAC . SAINT-LOUBES . SALLES

ERECapluriel Sud Bassin, 18 avenue du Général de Gaulle, 33120 ARCACHON - www.erecapluriel.fr

SARL au capital de 254 000 euros - RCS Bordeaux B399844364 - Société d'expertise comptable inscrite à l'ordre des experts-comptables de Bordeaux - TVA Intracom. FR64399844364

Conseil aux entreprises | Expertise comptable | Audit

BILAN ACTIF

OGEC DU BASSIN D'ARCACHON

01/09/2022 - 31/08/2023

ACTIF		EXERCICE N			EXERCICE N-1
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement	-	-	-	-
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
	- Autres Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	- Avances et acomptes sur Immobilisations Incorporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	167 119	51 004	116 115	119 418
	- Constructions sur sol propre	786 586	717 966	68 620	88 632
	- Constructions sur sol d'autrui	11 417 307	6 947 582	4 469 725	3 705 263
	- Installations techniques, matériel et outillage	738 350	590 880	147 470	108 471
	- Autres Immobilisation Corporelles	1 062 960	894 507	168 454	80 779
	- Immobilisations corporelles en cours	106 434	-	106 434	127 551
	- Avances et acomptes sur Immobilisations corporelles	-	-	-	-
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 278 757	9 201 939	5 076 818	4 230 113
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRÊT A USAGE)	-	-	-	-
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
- Participations	6 630	-	6 630	6 630	
- Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	
- Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
- Prêts	-	-	-	-	
- Autres Immobilisations financières	515	-	515	515	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	7 145	-	7 145	7 145	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	14 285 902	9 201 939	5 083 963	4 237 259	
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	-	-	-	-
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	28 344	-	28 344	31 481
	CREANCES :				
	- Usagers (familles, élèves)	14 912	9 567	5 345	7 970
	- Personnel et organismes sociaux	2 102	-	2 102	2 166
	- Etat et autres collectivités publiques	42 008	-	42 008	63 312
	- Autres avances et acomptes	152 396	60 000	92 396	166 039
	TOTAL CREANCES	211 419	69 567	141 851	239 488
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	-	-	-	-
	DISPONIBILITES	2 219 283	-	2 219 283	2 024 260
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	90 266	-	90 266	77 433	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 549 313	69 567	2 479 745	2 372 662	
TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	16 835 215	9 271 506	7 563 708	6 609 921	

BILAN PASSIF

OGEC DU BASSIN D'ARCACHON ARCACHON

01/09/2022 - 31/08/2023

PASSIF		EXERCICE N	EXERCICE N-1
F O N D S A S S O C I A T I F S	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	48 308	48 308
	- Fonds statutaires	-	-
	- Apports sans droit de reprise	16 468	16 468
	- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	-	-
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	64 776	64 776
	RESERVES		
	- Réserves statutaires	-	-
	- Réserves pour investissements	-	-
	- Réserves de trésorerie	-	-
	- Autres réserves	-	-
	TOTAL RESERVES	-	-
	REPORT A NOUVEAU	2 800 497	2 338 915
RESULTAT DE L'EXERCICE	305 111	461 582	
TOTAL FONDS PROPRES	3 170 384	2 865 273	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE			
- Apports avec droit de reprise	258 354	258 354	
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	-	-	
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	-	-	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	258 354	258 354	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES			
- Subventions d'équipement	166 901	190 143	
- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-	
- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	-	-	
- Autres subventions d'investissement	-	-	
TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	166 901	190 143	
DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)	-	-	
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	425 255	448 496	
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	(I) 3 595 639	3 313 769	
P R O V I S I O N S	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	14 000	14 000
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-
	- Provisions pour gros entretien	-	-
	- Autres provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS	(II) 14 000	14 000	
F D	FONDS DEDIES (3)	(III) 1 982	1 982
D E T T E S ①	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 091 528	2 520 969
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	239 506	241 372
	DETTE FOURNISSEURS	76 208	65 531
	DETTE FISCALES ET SOCIALES	91 414	95 134
	DETTE SUR IMMOBILISATIONS	169 175	105 549
	AUTRES DETTES	99 087	85 793
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	185 170	165 822
	TOTAL DETTES	(IV) 3 952 088	3 280 170
TOTAL DU PASSIF	(I + II + III + IV) 7 563 708	6 609 921	

COMPTE DE RESULTAT
OGEC DU BASSIN D'ARCACHON

DU 01/09/2022 AU 31/08/2023

	N	N-1	ECARTS	Ecarts %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Participation des familles	3 417 670,24	3 088 126,35	329 543,89	10,67%
Participations de l'Etat et des collectivités publ	1 639 074,02	1 539 538,23	99 535,79	6,47%
Ventes de produits et marchandises, travaux, étude	90 656,96	101 199,09	-10 542,13	-10,42%
Produits des activités annexes	20 343,40	19 952,97	390,43	1,96%
Subventions d'exploitation	49 881,60	10 622,40	39 259,20	369,59%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	4 876,84	4 673,82	203,02	4,34%
Autres produits de gestion courante	41 588,50	59 265,80	-17 677,30	-29,83%
TOTAL 1	5 264 091,56	4 823 378,66	10 087 470,22	9,14%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	76 984,34	79 029,63	-2 045,29	-2,59%
Variation de stocks marchandises	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Achats de matières premières et autres approvision	1 382 728,11	1 116 292,68	266 435,43	23,87%
Variation de stocks matières premières	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Autres charges externes	655 941,63	597 164,72	58 776,91	9,84%
Impôts, taxes et versements assimilés	166 013,38	157 074,96	8 938,42	5,69%
Salaires et traitements	1 667 956,21	1 492 284,41	175 671,80	11,77%
Charges sociales	524 429,14	448 196,86	76 232,28	17,01%
Dotations aux amortissements des immobilisations	525 511,00	526 162,80	-651,80	-0,12%
Dotations aux dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	9 567,41	2 236,86	7 330,55	327,72%
Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Autres charges de gestion courante	2 056,86	1 868,53	188,33	10,08%
TOTAL 2	5 011 188,08	4 420 311,45	590 876,63	13,37%
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	252 903,48	403 067,21	-150 163,73	-37,26%
Remboursement des frais sur opérations faites en c	69 917,32	68 970,16	947,16	1,37%
Quote-part des frais sur opérations faites en comm	0,00	0,00		#DIV/0!
PRODUITS FINANCIERS				
De valeurs mobilières et créances de l'actif immob	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Autres intérêts et produits assimilés	16 109,06	2 207,11	13 901,95	629,87%
Reprises sur provisions, dépréciations et transfert	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Différences positives de change	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières d	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL 5	16 109,06	2 207,11	13 901,95	629,87%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Intérêts et charges assimilées	57 616,01	62 567,43	-4 951,42	-7,91%
Différences négatives de change	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL 6	57 616,01	62 567,43	-4 951,42	-7,91%
RESULTAT FINANCIER (5-6)	-41 506,95	-60 360,32	18 853,37	-31,23%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3+4+5-6)	281 313,85	411 677,05	-130 363,20	-31,67%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Prod. Except. sur opérations de gestion	4 998,46	26 851,95	-21 853,49	-81,39%
Prod. Except. sur opérations en capital	23 241,63	23 241,69	-0,06	0,00%
Reprises sur provisions et dépréciations et transf	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL 7	28 240,09	50 093,64	-21 853,55	-43,63%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Ch. Except. sur opérations de gestion	4 442,61	188,92	4 253,69	2251,58%
Ch. Except. sur opérations en capital	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL 8	4 442,61	188,92	4 253,69	2251,58%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	23 797,48	49 904,72	-26 107,24	-52,31%
Impôt sur les sociétés des personnes morales non I				
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	5 378 358,03	4 944 649,57	433 708,46	8,77%
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	5 073 246,70	4 483 067,80	590 178,90	13,16%
EXCEDENT OU DEFICIT	305 111,33	461 581,77	-156 470,44	-33,90%

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

B - CHANGEMENTS DE METHODES ET DE PRESENTATION COMPTABLES

C - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

D - INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS

E - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

F - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

G - AUTRES INFORMATIONS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2023 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent clos le 31/08/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 563 708,49 euros. Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 305 111,33 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

A - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Travaux de Saint Elme

Les travaux de rénovation de la Chapelle de Saint Elme se sont achevés. Le coût total de ces travaux s'élève à 1 198 000 euros (dont 128 000 constatés en immobilisations en-cours l'exercice passé).

Des travaux sont en cours pour transformer l'ancien dojo de Saint Elme. Les dépenses engagées au 31 août 2023 représentent 106 000 euros (constatées en immobilisations en-cours).

- Souscription d'un emprunt bancaire

Dans le cadre des travaux de la Chapelle de St Elme, un emprunt de 1 000 000 euros a été débloqué sur l'exercice.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement autre que ceux déjà pris en compte dans les états financiers et l'annexe comptable.

B - CHANGEMENTS DE METHODES ET DE PRESENTATIONS COMPTABLES

Néant

C - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs ; CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ; ANC n°2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et aux règles de comptabilisation des domaines spécifiques.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les familles qui n'ont pas réglé leurs cotisations durant l'exercice et qui ne régleront pas sont inscrites en créances douteuses sur ce même exercice et sont provisionnées à hauteur de 100%. Si les créances douteuses ne sont pas réglées sur l'exercice suivant, elles sont passées en perte.

D - INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS

	ELEVES 2019-2020	ELEVES 2020-2021	ELEVES 2021-2022	ELEVES 2022-2023	Variation annuelle
SAINT ELME	878	882	899	920	2,34%
COLLEGE	516	521	524	540	3,05%
LYCEE	362	361	375	380	1,33%
SAINTE MARIE	203	200	212	210	-0,94%
SAINT THOMAS	237	223	222	228	2,70%
SAINTE ANNE	165	178	198	190	-4,04%
SAINT VINCENT	211	188	200	191	-4,50%
TOTAL	1694	1671	1731	1739	0,46%

E - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

I - BILAN ACTIF

1. Mouvements de l'actif immobilisé.

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	12 778 989	1 393 333	0	14 172 322
Immobilisations financières	7 145	0	0	7 145
TOTAL	12 786 134	1 393 333	0	14 179 467

2. Immobilisations corporelles - Amortissements et provisions pour dépréciation

Amortissements / Provisions pour dépréciation	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations corporelles	8 676 428	525 510	0	9 201 938
Immobilisations financières	0			0
TOTAL	8 676 428	525 510	0	9 201 938

TYPES D'IMMOBILISATIONS	MODE	DUREE
Structure, Gros œuvre	Linéaire	30 à 50 ans
Façade, étanchéité, Couverture, Menuis.	Linéaire	15 à 20 ans
Inst. Générales techniques scellées	Linéaire	15 à 20 ans
Agencement intérieur et déco	Linéaire	10 à 20 ans
Mobilier et matériels scolaires	Linéaire	5 à 20 ans
Mobilier et autres matériels	Linéaire	3 à 20 ans

3. Créances et dettes

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	5 345	5 345
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	9 567	0
Familles ou élèves	14 912	5 345
Acomptes personnel - Salaires dus - charges sociales	2 102	2 102
Subventions / annuités emprunts	42 008	42 008
Produits à recevoir - Subventions	29 799	29 799
Autres produits à recevoir-établissements	62 597	62 597
Autres produits à recevoir-Bon Accueil	60 000	0
Autres produits à recevoir-litige	0	0
Débiteurs divers	152 396	92 396
	211 418	141 851

Provisions pour dépréciations de créances	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	A la clôture de l'exercice
Créances familles douteuses	2 237	9 567	2 237	9 567
Autres produits à recevoir-Bon Accueil	60 000			60 000
TOTAL	62 237	9 567	2 237	69 567
Dotations/reprises aux provisions courantes		9 567	2 237	
Dotations/reprises aux provisions exceptionnelles		0	0	
TOTAL		9 567	2 237	

Collège et lycée Saint Elme

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	2 317	2 317
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	4 309	0
Subventions / annuités emprunts	42 008	42 008
Produits à recevoir	58 723	58 723
	107 356	103 048

Ecole Sainte Marie

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	394	394
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	1 236	0
Produits à recevoir	0	0
	1 630	394

Ecole Saint Thomas

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	238	238
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	1 205	0
Produits à recevoir - Subventions	29 799	29 799
Autres produits à recevoir	3 600	3 600
	34 843	33 637

Ecole Sainte Anne

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	1 033	1 033
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	2 745	0
Autres produits à recevoir	274	274
	4 052	1 307

Ecole Saint Vincent

Créances	Soldes bruts	Soldes nets
Créances familles et élèves	1 363	1 363
Créances familles douteuses (provisionnées à 100%)	72	0
Produits à recevoir	0	0
	1 435	1 363

Toutes les créances figurant à l'actif sont à échéance à moins d'un an hormis les subventions relatives aux emprunts qui sont reprises en fonction de la durée des emprunts.

La somme de 60 000 € enregistrée au compte débiteur divers correspond à la créance vis-à-vis de l'établissement de Bon Accueil (12.000 x 12 ans à titre de compensation sur les prêts bancaires). Cette créance a été dépréciée à hauteur de 60 000 €.

Créances et comptes rattachés	Soldes bruts	-1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Fournisseurs avances et acomptes versés	28 344	28 344	0	0
Créances familles	14 912	14 912	0	0
Acomptes personnel - Salaires dus	2 102	2 102	0	0
Subventions / annuités emprunts	42 008	42 008	0	0
Produits à recevoir - Subventions	29 799	29 799	0	0
Autres produits à recevoir-établissements	62 597	62 597	0	0
Autres produits à recevoir-Bon Accueil	60 000	60 000	0	0
Débiteurs divers	152 396	152 396	0	0
	239 762	239 762	0	0

4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 90 266 € et sont constituées de :

- Fournitures et matériels pédagogiques : 72 400 €
- Autres frais : 17 866 €.

II - BILAN PASSIF

1. Fonds propres

	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	64 776			64 776
- valeur du patrimoine intégré	48 308			48 308
- apports	16 468			16 468
Report à nouveau	2 338 915	461 582		2 800 497

	A l'ouverture de l'exercice	Apport	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise	258 354			258 354
- Ecole Sainte Anne	92 693			92 693
- Ecole Ste Marie	7 159			7 159
- Ecole St Thomas	5 297			5 297
- Ecole Saint Vincent	170 132			170 132
- Ecole Bon Accueil	-16 927			-16 927
Subventions d'invest affectées à des biens non renouvelables	190 143			166 901
- Subventions d'équipement	190 143		23 242	166 901
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	448 497		23 242	425 255

2. Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise	A la clôture de l'exercice
Provision pour risques et charges	14 000			14 000
<i>dont provision pour litige</i>	0			0
<i>dont provision pour litige avec un ancien élève</i>	14 000			14 000

3. Fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Apport	Diminution	A la clôture de l'exercice
Fonds dédiés	1 982	0	0	1 982

4. Autres dettes

Autres dettes	Soldes bruts	-1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	169 175	169 175	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	76 208	76 208	0	0
Familles ou élèves : avances reçues	239 506	239 506	0	0
Dettes relatives au personnel	91 414	91 414	0	0
Etat et autres collectivités publiques	57 988	57 988	0	0
Autres dettes	41 099	41 099	0	0
	675 390	675 390	0	0

5. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 185 170 € et sont constitués de :

- Subventions externat Région et Département : 178 978 €
- Solde des cartes cantines : 1 006 €
- Acomptes pour le stage d'enseignement avant la rentrée scolaire : 3 025 €
- Trop perçu pour le bal du collège, reporté sur l'exercice suivant : 750 €
- Location aube pour retraite 2024 : 193 €
- Remboursement d'assurance reçu pour des réparations réalisées sur l'exercice suivant : 1 218€.

6. Répartition des échéances des emprunts

a) Tableau des prêts non subventionnés par Etablissement

N° de compte	Prêt libellés	Capital restant dû au 31/08/2023	Capital remboursé au 31/08/2023	Capital remboursé surex 2022-2023	Capital dû à 1 an Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Capital dû Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Capital dû Du 01/09/2025 au 31/08/2026	Capital dû Du 01/09/2026 au 31/08/2027	Capital dû Du 01/09/2027 au 31/08/2028	Capital dû Du 01/09/2028 au 31/08/2029	Capital dû à partir Du 01/09/2029	Dates Ech.
OGECBA 1640070000	CRLYONNAIS	10 724,81	249 800,19	31 918,49	10 724,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16/12/2023
ST ELME 1640030000	PRÉT N° A71	142 529,17	757 470,83	79 158,80	83 865,70	58 663,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30/04/2025
ST ELME 1640050000	PRÉT N°A75	293 484,07	356 515,93	47 213,63	48 528,49	49 879,99	51 269,10	52 696,90	54 164,47	36 945,12	0,00	24/04/2029
ST ELME 1640100000	PRÉT N°A80	983 772,34	16 227,66	16 227,66	65 358,53	66 081,09	66 811,66	67 550,31	68 297,13	69 052,22	580 621,40	11/08/2037
ST THOMAS 1640080000	CRLYONNAIS	462 464,88	634 084,12	82 670,83	83 919,47	85 186,93	86 473,55	87 779,61	89 105,41	29 999,91	0,00	18/12/2028
ST ELME 1640060000	CRLYONNAIS	98 461,95	98 698,05	14 047,03	14 382,16	14 725,26	15 076,58	15 436,25	15 804,52	16 181,56	6 855,63	10/01/2030
ST THOMAS 1640060000	CRLYONNAIS	51 358,44	51 481,56	7 327,02	7 501,84	7 680,79	7 864,04	8 051,66	8 243,74	8 440,41	3 575,95	10/01/2030
ST ELME 1640090000	CRLYONNAIS	715 776,99	324 703,01	76 801,77	77 953,98	79 123,45	80 310,46	81 515,28	82 738,20	83 979,46	230 156,14	24/04/2032
ST THOMAS 1640090000	CRLYONNAIS	247 324,43	112 195,57	26 537,53	26 935,66	27 339,75	27 749,90	28 166,21	28 588,77	29 017,66	79 526,50	24/04/2032
B.ACCUEIL 1640010000	PRÉT SBCIC	28 685,94	228 223,18	21 816,24	22 818,47	5 867,47	-	-	-	-	-	15/11/2024
B.ACCUEIL 1640020000	PRÉT SBCIC	14 937,41	50 051,63	4 416,86	4 619,89	4 832,12	5 054,10	431,30	-	-	-	10/09/2026
		3 049 520,43	2 879 451,73	408 135,96	446 609,00	399 380,32	340 609,39	341 627,52	346 942,24	273 616,34	900 735,62	

N° de compte	Prêt libellés	Cap+int restant dus au 31/08/2023	Cap+int remboursé au 31/08/2023	capital +intérêts remboursés sur ex 2022-2023	Cap+int dû à 1 an Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Cap+int dû Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Cap+int dû Du 01/09/2025 au 31/08/2026	Cap+int dû Du 01/09/2026 au 31/08/2027	Cap+int dû Du 01/09/2027 au 31/08/2028	Cap+int dû Du 01/09/2028 au 31/08/2029	Cap+int dû à partir Du 01/09/2029	Dates Ech.
OGECBA 1640070000	CRLYONNAIS	10 751,64	263 416,16	32 255,04	10 751,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16/12/2023
ST ELME 1640030000	PRÉT N° A71	149 859,60	1 251 519,81	89 915,76	89 915,76	59 943,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30/04/2025
ST ELME 1640050000	PRÉT N°A75	317 280,54	473 549,27	55 990,68	55 990,68	55 990,68	55 990,68	55 990,68	55 990,68	37 327,14	0,00	24/04/2029
ST ELME 1640100000	PRÉT N°A80	1 061 916,23	22 359,12	22 359,12	75 851,16	75 851,16	75 851,16	75 851,16	75 851,16	75 851,16	606 809,27	11/08/2037
ST THOMAS 1640080000	CRLYONNAIS	481 498,91	729 771,74	90 281,04	90 281,04	90 281,04	90 281,04	90 281,04	90 281,04	30 093,71	0,00	18/12/2028
ST ELME 1640060000	CRLYONNAIS	106 201,87	128 336,78	16 550,95	16 550,95	16 550,95	16 550,95	16 550,95	16 550,95	16 550,95	6 896,13	10/01/2030
ST THOMAS 1640060000	CRLYONNAIS	55 395,60	67 168,12	8 633,09	8 633,09	8 633,09	8 633,09	8 633,09	8 633,09	8 633,09	3 597,08	10/01/2030
ST ELME 1640090000	CRLYONNAIS	763 430,28	395 458,23	88 088,10	88 088,10	88 088,10	88 088,10	88 088,10	88 088,10	88 088,10	234 901,69	24/04/2032
ST THOMAS 1640090000	CRLYONNAIS	263 790,30	131 895,14	30 437,34	30 437,34	30 437,34	30 437,34	30 437,34	30 437,34	30 437,34	81 166,26	24/04/2032
B.ACCUEIL 1640010000	PRÉT SBCIC	29 554,05	327 802,21	23 642,52	23 642,52	5 911,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15/11/2024
B.ACCUEIL 1640020000	PRÉT SBCIC	16 025,60	75 730,89	5 197,56	5 197,56	5 197,56	5 197,56	432,92	0,00	0,00	0,00	10/09/2026
		3 255 704,62	3 867 007,47	463 351,20	495 339,84	436 885,29	371 029,92	366 265,28	365 832,36	286 981,49	933 370,43	

b) Tableau des prêts subventionnés

N° de prêt	N° de compte	Prêt libellés	Capital restant dû au 31/08/2023	Capital remboursé au 31/08/2023	Capital remboursé Du 01/09/2022 au 31/08/2023	Capital dû à 1 an Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Capital dû Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Capital dû Du 01/09/2025 au 31/08/2026	Capital dû Du 01/09/2026 au 31/08/2027	Capital dû Du 01/09/2027 au 31/08/2028	Capital dû au-delà A partir du 01/09/2028	FIN DES PRETS
A32	164000200	PRÉT N°A32	3 646,75	27 936,25	3 528,56	3 646,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20/01/2024
A33	164000300	PRÉT N°A33	4 014,25	30 751,74	3 884,17	4 014,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20/01/2024
A35	164005000	PRÉT N°A35	18 116,86	39 408,14	5 870,85	5 954,01	6 038,56	6 124,29	0,00	0,00	0,00	14/12/2025
A36	164006000	PRÉT N°A36	16 230,06	47 203,94	8 020,93	8 083,50	8 146,56	-	-	-	0,00	10/11/2024
			-	-	-	-	-	-	-	-	0,00	01/03/2021
TOTAUX			42 007,92	145 300,07	21 304,31	21 698,51	14 185,12	6 124,29	-	-	-	

N° de prêt	N° de compte	Prêt libellés	Cap+int restant dû au 31/08/2023	Cap+int remboursé au 31/08/2023	Cap+int dû à 1 an Du 01/09/2023 au 31/08/2024	Cap+int dû Du 01/09/2024 au 31/08/2025	Cap+int dû Du 01/09/2025 au 31/08/2026	Cap+int dû Du 01/09/2026 au 31/08/2027	Cap+int dû Du 01/09/2027 au 31/08/2028	Capital dû au-delà A partir du 01/09/2028	FIN DES PRETS
A32	164000200	PRÉT N°A32	3 768,92	33 920,37	3 768,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20/01/2024
A33	164000300	PRÉT N°A33	4 148,73	37 338,93	4 148,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20/01/2024
A35	164005000	PRÉT N°A35	18 633,79	43 478,89	6 211,27	6 211,27	6 211,25	0,00	0,00	0,00	14/12/2025
A36	164006000	PRÉT N°A36	16 420,19	49 260,54	8 210,09	8 210,10	0,00	0,00	0,00	0,00	10/11/2024
TOTAUX			42 971,63	163 998,73	22 339,05	14 421,37	6 211,25	0,00	0,00	0,00	

F - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

1. Rémunération des dirigeants

Il est précisé qu'au sens de l'art. 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les fonctions de direction de l'OGEC du Bassin d'Arcachon sont exclusivement exercées par des membres bénévoles et ne sont donc pas rémunérées.

2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 23 797 € dont :

- 4 953 € de produits sur exercices antérieurs dont 3 600 € trop versé dans le cadre du litige sur le bâtiment St Thomas
- 4 296 € de charges sur exercices antérieurs dont 3 600 € d'honoraires d'avocat dans le cadre du litige sur le bâtiment St Thomas
- 23 242 € de quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.

G - AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation des effectifs

Ventilation de l'effectif au 31 août 2023

CATEGORIES	SALARIES ST ELME	SALARIES STE ANNE	SALARIES STE MARIE	SALARIES ST THOMAS	SALARIES ST VINCENT	SALARIES BUR.FONCT.	SALARIES TOTAL
DIRECTION	4	0,5	0,5	1	1	0	7
ADMINISTRATION	3	1	1	1	1	2	9
ENTRETIEN	7,2	1,2	3,2	1,2	1,2	0	14
AG.VIE SCOLAIRE	0	0	0	0	0	0	0
EMPL.CUISINE	0	2	1	1	1	0	5
PERS.EDUCATION	10	3	1	2	2	0	18
ASEM	0	1	3	3	2	0	9
E.V.S.	0	0	0	0	1	0	1
INFIRMIERE	1	0	0	0	0	0	1
TECH.LABORATOIRE	1	0	0	0	0	0	1
ENSEIGNANTS	11	0	0	1	1	0	13
TOTAL	37,2	8,7	9,7	10,2	10,2	2	78

Ventilation de l'effectif moyen par catégorie

CATEGORIE	ETP MOYEN OGECBA	ETP MOYEN OGECBA N-1
DIRECTION	3,01	3,20
ADMINISTRATION	8,92	8,94
ENTRETIEN/MENAGE	13,76	10,66
AGENT VIE SCOLAIRE	0,00	0,00
EMPLOYE DE CUISINE	4,10	4,88
PERSONNEL EDUCATION	14,81	15,48
ASEM	9,41	9,05
E.V.S.	0,86	1,14
INFIRMIERE	0,50	0,00
TECHNICIEN LABORATOIRE	1,00	1,00
ENSEIGNANTS	1,77	1,03
TOTAL ETP MOYEN	58,14	55,38

2. Engagements Hors bilan

Engagements reçus :

Au titre de l'emprunt signé le 07/07/2005 accordé par CIC SUD OUEST d'un montant initial de 300 000 €, la commune d'Andernos les bains, domiciliée 10 rue de la mairie, BP 30, 33 510 Andernos les bains, a acceptée de garantir le prêt par cautionnement solidaire à hauteur de 100 000 €.

Au titre de l'emprunt signé le 24/04/2014 accordé par CREDIT LYONNAIS d'un montant initial de 650 000 €, l'organisme SOGAMA-CREDIT ASSOCIATIF, dont le siège est au 75 rue Saint-Lazare, 75009 Paris, a accepté de garantir le prêt à hauteur de 68% de son montant.

Au titre de l'emprunt signé le 08/10/2014 accordé par CREDIT LYONNAIS d'un montant initial de 300 000 €, l'organisme MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ASSURANCES, dont le siège est au 54 boulevard Godart , 33000 Bordeaux, a accepté de garantir le prêt par cautionnement solidaire à hauteur de 150 000 €.

Dans le cadre du protocole de scission souscrit avec l'OGEC de Bon Accueil en date du 09/04/2013, l'Association de l'Enseignement Catholique, dont le siège est 54 boulevard Godard à Bordeaux, s'est portée caution de la créance envers l'OGEC de Bon Accueil dont le montant initial s'élevait à 156 000 €.

Dans le cadre de l'avenant au protocole de conciliation du 05/06/2012, l'UDOGEC et l'UROGEC dont les sièges respectifs sont 54 boulevard Godard à Bordeaux, se sont engagées à compenser les loyers versés à la SARL ECS au titre du contrat de bail du 04/04/2013 pour les locaux de Marcheprime à hauteur de 66 976 € jusqu'à l'exercice 2027-2028 inclus.

Engagements de retraite :

Sur la base des hypothèses exposées ci-dessous, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont évalués à 116 483 € au 31/08/2023.

- Age de départ retenu : 67 ans
- Départ volontaire
- Méthode de calcul : droits proratisés temporis
- Rotation lente des effectifs
- Taux d'actualisation retenu : 1.60%
- Taux de progression annuelle des salaires : 2%
- Taux de charges sociales : 36%

3. Commodat

L'ensemble immobilier du collège et lycée Saint Elme est mis à disposition par l'Association de l'école Saint Elme, propriétaire, dans le cadre d'un commodat en faveur de l'OGEC du Bassin d'Arcachon, consenti, selon le dernier avenant, pour une durée de 20 ans à compter du 30 septembre 2007.

La valeur vénale de l'ensemble immobilier (comprenant 2 hectares de terrain, le bâtiment parallèle au Boulevard Deganne, ainsi que les trois bâtiments encadrant une cour, la chapelle, une salle de gymnastique et le bâtiment dit « des kayaks ») a été évalué à environ 2 744 000 € en 2001.